

Information pour les personnes à mobilité réduite



Venir au palais de justice :



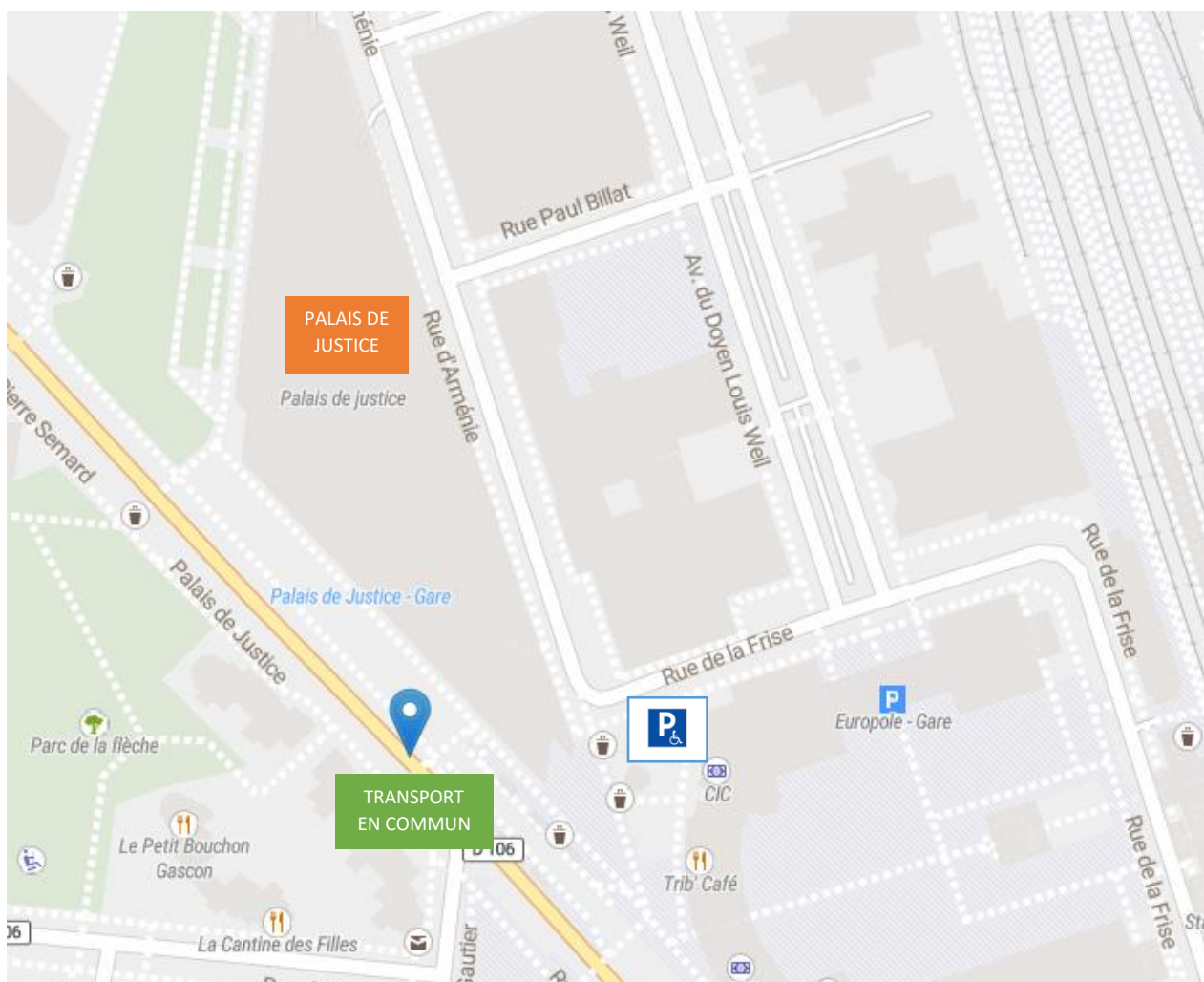
- Horaire d'ouverture : 8h15 16h30 en continu.
- Une rampe d'accès au palais de justice, pour les personnes à mobilité réduite, est située rue Sémard, près du parvis
- Accueil téléphonique : 04.38.21.22.36

Accès en transport en commun :

- Situé à 300 mètres de la gare de Grenoble
- A l'arrêt : « Palais de justice » sur la ligne de tramway B et sur la ligne de bus C5.

Accès véhiculé :

- Des places pour personnes handicapées sont matérialisées à proximité, Rue de la Frise



Accès dans le Palais de justice de Grenoble :

Les bureaux :

4 ascenseurs permettant d'accéder aux étages du bâtiment administratif B.

Les personnes à mobilité réduite peuvent se faire assister, pour l'ouverture des portes d'accès aux étages, en le demandant au SERVICE ACCUEIL.

Les salles d'audience :

1 à 6 accès aisé

7 à 24 : se fait par un cheminement particulier. Un agent de gardiennage accompagne la personne qui l'a demandé au SERVICE ACCUEIL.



Le registre d'accessibilité :

Le registre d'accessibilité est disponible à la consultation l'accueil du palais de justice (SAUJ) pendant les heures d'ouvertures.

Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'établissement et de ses prestations.

Il mentionne « *les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement a été conçu* ».

Plus d'informations :

<https://handicap.gouv.fr/actualites/article/registre-d-accessibilite-obligatoire-un-guide-pour-les-erp>